

Chers résidents, Chères familles

Comme vous le savez les résidents d'EHPAD et d'USLD ainsi que les professionnels de ces établissements de plus de 65 ans et/ou présentant des comorbidités seront les premiers concernés par la campagne de vaccination contre la COVID 19.

Cette campagne devrait débuter courant Janvier et va nécessiter une organisation rigoureuse puisque les délais requis d'utilisation du vaccin après décongélation sont au maximum de 5 jours.

Certains points purement logistiques ne sont pas encore définis mais des points essentiels sont d'ores et déjà connus :

- Le médecin traitant de votre parent sera sollicité par l'équipe médicale de l'établissement pour une consultation pré-vaccinale afin d'informer votre proche et de s'assurer de l'absence de contre-indication à la vaccination.

A l'issue de cette consultation, le consentement de votre parent sera recueilli et sa volonté toujours respectée.

- Dans le cas où le résident est sous une mesure de tutelle, le consentement du tuteur sera demandé.
- Dans le cas où le résident n'est pas en capacité de consentir et ne bénéficie pas d'une mesure de protection juridique, la personne de confiance sera alors sollicitée. Sa capacité à consentir sera dans ce cas évaluée par l'équipe médicale : Médecin Coordonnateur, Psychologue et Cadre de santé.

Une fois les consentements recueillis nous pourrions transmettre à l'ARS nos besoins en doses vaccinales.

La campagne de vaccination se déroulera sur un maximum de 4 à 5 jours .

Nous nous coordonnerons avec le médecin traitant de votre proche qui pourra réaliser cette vaccination ou la déléguer à l'équipe médicale de l'établissement.

Depuis le début de cette épidémie la vigilance a été notre priorité afin d'assurer la protection et le bien-être des résidents. Nous poursuivons sans relâche cette mission. Nous serons à vos côtés pour aborder cette nouvelle phase.